

**Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal**  
**de SAINT MAURICE D'IBIE**  
**du 9 octobre 2021**

*Monsieur Pierre-Henri CHANAL, Maire, ouvre la séance du conseil municipal à 9h10, procède à l'appel nominal des présents et constate que le quorum est atteint.*

**Membres présents :**

*Mathieu ANDRÉ, Pierre-Henri CHANAL, Elodie EMENT, Philippe LOMBARDO, Serge VALLOS, Sébastien DUMEZ, Sharon ARSAC, Agnès GOLFIER*

**Membres absents ou excusés :**

*Françoise HERPIN, Sylvie OZIL-HUBSCHER, Florian THIBON.*

**Procurations :**

*Sylvie OZIL-HUBSCHER a donné procuration à Serge VALLOS.*

*Monsieur le Maire demande un secrétaire de séance et propose Agnès GOLFIER, qui accepte. Le Conseil Municipal donne son accord. Puis Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :*

*Approbation du Conseil Municipal du 28 août 2021*

*Délibération N 01-09-10-2021 Affaires budgétaires, décision modificative*

*Délibération N 02-09-10-2021 Mandat de location avec l'agence ORPI*

*Délibération N 03-09-10-2021 Participation aux frais de scolarité*

*Délibération N 04-09-10-2021 Convention avec FREE MOBILE pour l'installation d'une antenne aux Salelles*

*Point d'information*

**1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 août 2021.**

*Pas de remarques, le procès-verbal du conseil municipal du 28 août 2021 est approuvé à l'unanimité.*

**2) Délibération N° 01-10-09-2021**

**Monsieur le Maire expose :**

*En raison de l'absence de provision sur le budget prévisionnel 2021 dans le compte 6745 d'une part, et de l'imputation de la somme de 130.45 € dans ce même compte, correspondant au remboursement des frais d'agence au locataire, d'autre part, la trésorerie d'Aubenas nous demande de régulariser cette opération.*



### **Délibération N° 02-10-09-2021**

Par la délibération N° 11-20/01/2021 en date du 20 janvier 2021, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à mettre en gestion dans une agence immobilière le parc immobilier locatif de la commune.

Après avoir comparé plusieurs propositions, il s'avère que l'agence ORPI de Villeneuve de Berg propose une solution économique par rapport à une mise en gestion complète. La prestation, pour un logement, comprend la recherche de locataires, les visites, la rédaction du bail, les états des lieux, entrée et sortie. Le coût de cette prestation représente un mois de loyer, soit 320.00 euros pour le logement situé 3 Place de la Mairie, appartement T3.

Considérant qu'une telle prestation répond aux besoins de la commune,

#### **Monsieur le Maire propose :**

- De signer un mandat de location avec l'agence ORPI de Villeneuve de Berg, située 1065 Pommiers, 07170 Villeneuve de Berg.

#### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer un mandat de location avec l'agence ORPI de Villeneuve de Berg, située 1065 Pommiers, 07170 Villeneuve de Berg, pour le logement communal situé 3 Place de la Mairie, appartement T3, à Saint Maurice d'Ibie.

### **Délibération N° 03-10-09-2021**

En date du 25 septembre 2021, le conseil municipal de Villeneuve de Berg a voté à l'unanimité le montant du coût moyen d'un élève scolarisé dans les écoles de la commune de Villeneuve de Berg pour l'année 2020/2021. Ce coût s'élève à 906.02 euros par élève. Les enfants de la commune de Saint Maurice d'Ibie étant scolarisés principalement dans ces écoles, il convient de participer, comme chaque année, à leurs frais de fonctionnement.

La fiche récapitulative fait état de 3 enfants scolarisés à l'école maternelle publique, de 6 enfants scolarisés à l'école élémentaire publique et de 4 enfants scolarisés à l'école privée.

Le coût total pour la commune de Saint Maurice d'Ibie s'élève donc 11 778.26 euros (13x906.02).

#### **Monsieur le Maire propose :**

Que la commune de Saint Maurice d'Ibie s'acquitte de sa participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires de la Commune de Villeneuve de Berg pour un total de 11 778.26 euros, représentant 13 enfants, pour l'année scolaire 2020/2021.

#### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document permettant à la commune de Saint Maurice d'Ibie de s'acquitter de la participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires de la Commune de Villeneuve de Berg, pour un total de 11 778.26 euros, représentant 13 enfants, pour l'année scolaire 2020/2021.

### Délibération N° 04-10-09-2021

*Vu la lettre du secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques de France, Monsieur Cédric O, en date du 9 avril 2021, attribuant à la commune de Saint Maurice d'Ibie un nouveau site permettant l'amélioration de la couverture en téléphonie mobile 4G,*

*Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le projet d'implantation de la nouvelle antenne relais sur le site communal situé à l'aire de retournement des Salelles, parcelle H 315, tel que préconisé par l'opérateur FREE MOBILE.*

*Il rappelle que cinq sites ont été préalablement testés et que deux seulement ont répondu de façon satisfaisante aux objectifs de couverture du périmètre défini par l'opérateur « zone blanche ». La parcelle a été choisie également en concertation avec les habitants du hameau des Salelles.*

*L'antenne se matérialiserait par un pylône de type « faux arbre cyprès » d'une hauteur de 18 mètres. L'installation de l'antenne sera étudiée en fonction de la particularité du terrain, à savoir une possibilité d'inondation de la zone. La mise en place d'une végétalisation basse sera assurée par l'opérateur FREE.*

*Il est préconisé que le bail de location sera établi pour une durée de 12 ans avec un montant de loyer annuel prédéfini, entre mille et deux mille euros. Les faits d'extension du réseau électrique et la pose de l'antenne seront à la charge de l'opérateur Free.*

*Monsieur Serge VALLOS, premier adjoint, prend la parole pour signaler qu'une personne lui aurait précisé que certaines maisons de la ruelle des Lauriers et de la rue du four à pain pourraient ne pas être couvertes en raison de leurs emplacements.*

*Monsieur le Maire indique alors qu'il se rapprochera de l'opérateur pour demander plus de précisions sur la couverture.*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 5 voix pour, 2 contre et 2 abstentions, décide**

- *De valider le projet d'implantation d'une nouvelle antenne relais sur le site communal situé à l'aire de retournement des Salelles, parcelle H 315, tel que préconisé par l'opérateur FREE MOBILE.*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail de location correspondant ainsi que tous les documents liés à l'exécution du projet.*

### **3) Informations diverses**

***Lecture d'un courrier de Madame Françoise OROZCO.***

*Demande d'un nouveau rendez-vous avec l'équipe municipale au sujet du permis de construire de Monsieur Grégory GUILLAUME.*



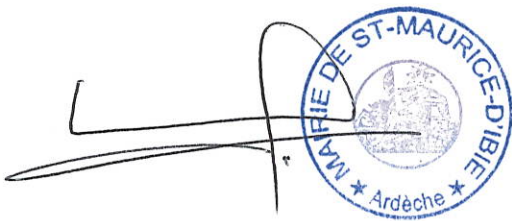
*Monsieur le Maire rappelle qu'il a reçu ce collectif en présence de Serge VALLOS, 1<sup>er</sup> adjoint, et Sylvie OZIL-HIBSCHER, 3<sup>ème</sup> adjointe. Il a également reçu une personne individuellement.  
Monsieur Serge VALLOS, pour sa part, rappelle qu'il avait proposé au collectif de les recevoir avec les conseillers municipaux le 10 septembre 2021 à 18h30. Le collectif n'a pas donné une suite favorable à cette proposition. Par conséquent, tous les conseillers municipaux ayant pris connaissance du recours ainsi que de l'article de presse paru dans le journal La Tribune, il n'est pas prévu de nouvelle réunion.*

***Lecture d'un courrier de l'association « Eau Bien Commun Olivier de Serre »***

*Courrier destiné aux élus de la commune qui voudraient intégrer et s'investir dans cette association qui milite pour un passage en gestion publique.  
Après lecture, Monsieur le Maire a distribué le courrier à chaque conseiller.*

***Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 10h20.***

***Fait à Saint Maurice d'Ibie, le 11 octobre 2021, publié le 12 octobre 2021.***



*Pierre-Henri CHANAL  
Maire*